

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1896—1897



GENÈVE

IMPRIMERIE REY & MALAVALLON

Péligerie, 18.

1896

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1896 et finira le 22 mars 1897.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 17 septembre au 1^{er} octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1896 au 4 janvier 1897 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1897 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1895-1896 était composé de :

MM. Alfred MARTIN, *Recteur*.

J.-J. GOURD, *Vice-Recteur*.

Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

Eugène RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Louis BRIDEL, Doyen de la Faculté de Droit.

J. COUGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.

A. VAUCHER, Doyen de la Faculté de Médecine.

Le Bureau pour l'année 1896-1897 est composé de :

MM. J.-J. GOURD, *Recteur*.

Charles SORET, *Vice-Recteur*.

Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

Aug. CHANTRE, Doyen de la Faculté de Théologie.

Alfred VAUCHER, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1896-1897

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. le professeur C. CAILLER. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Astronomie physique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Une heure par semaine.

Trigonométrie sphérique et calculs astronomiques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Géographie physique et Météorologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Éléments de la théorie des quaternions. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Propriétés générales; chaleur; électricité statique. — Deux heures par semaine.

Production de l'électricité. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Toxicologie. — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique générale. — M. le professeur PH.-A. GUYE, — Deux heures par semaine.

Chimie technique générale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — *Visites d'usines.* — Le même professeur.

Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques). — M. Amé PICTET, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Série pyridique et alcaloïdes. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC. — Trois heures par semaine.

Récents travaux sur le glacier et les périodes glaciaires. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Répétitoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Géologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés. — M. le professeur E. YUNG. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le professeur E. YUNG, directeur.

Zoologie générale. — M. BEDOT, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (I^{re} partie, Cryptogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Trois heures par semaine.

Anatomie végétale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Botanique spéciale et technique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Psychologie expérimentale (Psychologie anormale et morbide). — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Répétitoire pratique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie. — Le même professeur.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Géométrie analytique. — M. J. LYON, docteur ès sciences.
— Deux heures par semaine.

Répertoire de chimie organique. — M. C. RÜST, D^r ès sc.
— Une heure par semaine.

L'électrolyse et les méthodes électrolytiques appliquées à l'analyse quantitative. — M. C. RÜST. — Une heure par semaine.

Géométrie projective. — M. H. FEHR, licencié ès sc. —
Deux heures par semaine.

Histoire de la chimie. — M^{lle} J. WELT. — Une heure par semaine.

Paléontologie végétale. — M. J. BRIQUET, D^r ès sc. —
Une heure par semaine.

Anatomie comparée des plantes supérieures. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie et de physiologie végétales. — Le même professeur. — Deux matinées par semaine.

Paléontologie des invertébrés. — M. Ch. SARASIN, D^r ès sc. — Deux heures par semaine.

Chimie physique. — M. Ch. JORDAN, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie descriptive. — M. le professeur G. OLTRAMARE.
— Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. —
Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même professeur. —
Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. le professeur C. CAILLER. —
Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. —

Astronomie théorique. — M. le professeur R. GAUTIER.
— Deux heures par semaine.

Géographie physique et Météorologie (suite du cours d'hiver). — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Calcul approximatif. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORÉT.
— Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. —
Le même professeur.

Compléments de physique. — Le même professeur. —
Optique. — Une heure par semaine.

Compléments de physique. — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Electricité dynamique. — Une heure par semaine.

Magnétisme et électromagnétisme. — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.

Chimie organique. — M. le professeur C. GRÈBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Chimie biologique. — M. le professeur D. MONNIER. —
Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie. — Le même professeur.

Chimie théorique. — M. le professeur Ph.-A. GUYE. —
Stéréochimie. — Une heure par semaine.

Chimie théorique. — Le même professeur. — Méthodes générales de synthèse en chimie organique. — Une heure par semaine.

Chimie technique. — Le même professeur. — Electrochimie. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.
— Le même professeur.

Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques). — M. Amé PICTET, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Série pyridique et alcaloïdes. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Minéralogie et pétrographie. — M. le professeur L. DUPARC, — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Répertoire pratique. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés. — M. le professeur E. YUNG. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le prof. E. YUNG, directeur.

Géologie. — M. le professeur L. DUPARC. — Trois heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même professeur.

Zoologie générale. — M. BEDOT, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Organographie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de botanique. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II^e partie, Phanérogames). — M. le professeur R. CHODAT. — Quatre heures par semaine.

Fonctions végétales. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même professeur.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie physiologique. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Théorie des imaginaires. — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Géométrie projective. — M. H. FEHR, licencié ès sciences. — Deux heures par semaine.

Géographie physique. — M. Étienne RITTER, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Histoire de la chimie. — M^{lle} J. WELT, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

Répertoire de chimie inorganique (Considérations sur les méthodes analytiques). — M. C. RÜST, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Electrolyse et méthodes électrolytiques appliquées à l'analyse quantitative. — M. C. RÜST. — Une heure par semaine.

Biologie végétale. — M. J. BRIQUET, D^r ès sc. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques d'anatomie et de physiologie végétales. — Le même professeur. — Deux matinées par semaine.

Stratigraphie (géologie historique). — M. Ch. SARASIN, D^r ès sc. — Deux heures par semaine.

Chimie physique. — M. Ch. JORDAN, D^r ès sc. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur Paul ULTRAMARE. — Plaute, *Stichus*. Cicéron, *de Finibus*, livre II. Minucius Félix, *Octavius*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Le théâtre sous la République. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Hérodote, livres VI et VII. (Programme de la licence). Eschyle, *Agamemnon*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Les prosateurs grecs d'Hérodote à Démosthènes. — Deux heures par semaine.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Paléographie grecque. — Notions générales; déchiffrements de papyrus. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Les moralistes français. — Trois heures par semaine.

Explication et commentaire d'auteurs français. — Auteurs inscrits au programme de la licence ès lettres. Composition. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Conférences du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de composition et d'improvisation. — Une heure par semaine.

Lecture analytique d'auteurs français. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Le moyen âge et la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Les grammairiens et les lexicographes français. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Flexion, dérivation et syntaxe du verbe. — Deux heures par semaine.

Histoire des littératures romanes. — Le même professeur. — Les origines, le moyen-âge. — Deux heures par semaine.

Explication de textes provençaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. Recherches sur les patois de la Suisse romande. — Une heure par semaine.

Littératures du Nord. — M. le professeur Emile Redard. — La littérature en Angleterre et en Allemagne, de la Réforme au XVIII^e siècle (Shakespeare, Milton, Klopstock, etc.). — Deux heures par semaine.

Conférences patitiques. — Le même professeur. — Inter-

prétation et commentaire d'auteurs anglais et allemands portés au programme de la Licence, ou étudiés dans les cours d'histoire littéraire. — Deux heures par semaine, une pour chaque littérature.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie depuis le siècle d'Auguste jusqu'au V^{me} siècle. Philologie grecque. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Linguistique générale. Les racines et les flexions. — Etude comparée des langues indo-germaniques et sémitiques. — Système Fürst et Delitzch. — Accents. — Deux heures par semaine.

Lecture du lexique d'Hésychius, avec étude des formes importantes pour la grammaire et la dialectologie grecque. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Grammaire gothique et interprétation d'Ulphilas. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Langue sanscrite. (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et l'état de préparation des élèves). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — La Philosophie grecque et la Philosophie du moyen-âge. — Trois heures par semaine.

Philosophie. — Le même professeur. — Psychologie générale. — Deux heures par semaine.

Exercices philosophiques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théorie de la science. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Classification et histoire générale des sciences. — Trois heures par semaine.

Exercices dialectiques. — Le même professeur. — Analyses, dissertations, discussions. — Une heure par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe, de 1795 à 1804. — Trois heures par semaine.

Lectures historiques et littéraires. — Le même professeur. — Les grands historiens français de notre temps. — Une heure par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur Paul OLTRA-

MARE. — Animisme et fétichisme. — Egyptiens ; Babyloniens et Assyriens ; Phéniciens, Arabes. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation depuis l'ère chrétienne jusqu'à la Renaissance. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — Les origines : l'Orient ; la Grèce et Rome ; les Hébreux et le Christianisme. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — Le problème social, ses facteurs, sa méthode. — Deux heures par semaine.

Séminaire sociologique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le professeur DE CRUE. — L'art grec. Origines orientales ; palais de Mycènes ; temples doriques de la Sicile ; monuments d'Olympie, Delphes, Ephèse. La sculpture. — Trois heures par semaine.

Epigraphie. — Le même professeur. — Inscriptions romaines de la région, avec commentaire sur les institutions impériales. — Une heure par semaine.

Paléographie. — Le même professeur. — Chartes latines et françaises du moyen âge, avec commentaire sur les institutions féodales. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — De la fin du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Les principaux systèmes modernes. Analyse et critique des ouvrages les plus importants. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. Les dernières réformes. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférences du Séminaire de français moderne. — M. BALLY. — Stylistique française. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. COURVOISIER. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNÉEGANS. — Théorie et pratique. — Une heure par semaine.

Diction. — M. Georges THUDICHUM. — Exercices de prononciation et de diction. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Diction. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Grammaire et littérature du bas-allemand (platt-deutsch). — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique. — Le même. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. WINIARSKI, D^r ès-lettres. — Les bases économiques de la science sociale. (Sociétés pré-historiques.) — Une heure par semaine.

Le Capital, volumes I, II et III. — Analyse de la théorie de Marx. — Le même. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Phonétique et syntaxe. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur Paul ULTRAMARE. — Horace. *Épîtres*, livre II. Tacite, *Dialogue des orateurs*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Les historiens latins à partir du règne de Tibère. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Lucien. *Sur la manière d'écrire l'histoire*. *L'Hermotime*. — Aristophane, *les Grenouilles*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Les prosateurs des époques alexandrine et romaine. — Deux heures par semaine.

Paléographie grecque. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Grec du Nouveau Testament. — Le même professeur (cours libre). — Une heure par semaine.

Littérature française. — M. le professeur Bernard BUVIER. — Les grands orateurs français. — Trois heures par semaine.

Explication et commentaire d'auteurs français. — Le même professeur. — Auteurs inscrits au programme de la licence ès-lettres. Composition. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Lecture analytique d'auteurs français. — Une heure par semaine.

Exercices de composition et d'improvisation. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Les grammairiens et les lexicographes français. — Une heure par semaine.

Grammaire historique des langues romanes. — M. le professeur MURET. — Flexion, dérivation et syntaxe du nom. — Deux heures par semaine.

Littérature italienne. — Le même professeur. — Dante, Pétrarque et Boccace. — Deux heures par semaine.

Explication de la Divine Comédie de Dante. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Conférence de philologie romane. — Le même professeur. Explication des plus anciens textes du patois de Genève. — Une heure par semaine.

Littératures du Nord. — M. le professeur Emile REDARD. La littérature en Angleterre et en Allemagne aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Conférences pratiques — Le même professeur. — Interprétation littéraire d'auteurs anglais et allemands. — Deux heures par semaine, une pour chaque littérature.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Philologie latine. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Etudes de mythologie sémitique. — Deux heures par semaine.

Lectures du lexique d'Hésychius. — M. DE SAUSSURE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Grammaire gothique et interprétation d'Ulfillas. — Le même professeur. — Une heure par semaine (suite du cours d'hiver).

Langue sanscrite. — Le même professeur. — Une heure par semaine (suite du cours d'hiver).

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — La philosophie moderne en France. — Trois heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices philosophiques. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théorie de la science. — M. le professeur Adrien NAVILLE. — Logique et méthode scientifiques. — Trois heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Etudes sur le XVI^{me} siècle : 1^o Abdication, retraite et mort de Charles-Quint ; 2^o Philippe II et le soulèvement des Pays-Bas. — Deux ou trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur Paul ULTRAMARE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Egyptologie. Histoire d'Egypte. — M. Edouard NAVILLE, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — Le moyen-âge : Aristote, adapté par Thomas d'Aquin et ses disciples aux besoins de la théocratie. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — Quelques sciences auxiliaires de l'économie sociale et leur apport. — Deux heures par semaine.

Conférences sociologiques. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le

même professeur. — Gallicismes et questions d'usage. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. FAZY, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — Le même professeur. — La science de l'Éducation au XIX^e siècle. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même professeur. — Exercices de discussion sur les théories de Herbert Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. BALLY. — Exercices de composition et de traduction. — Une heure par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER. — Une heure par semaine.

Interprétation d'auteurs latins. — Le même. — Une heure par semaine.

Le théâtre romain. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique. M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Héraldique. — Le même. — Une heure par semaine.

Métrologie. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Théorie et pratique. — Une heure par semaine.

Diction. — M. Georges THUDICHUM. — Exercices de prononciation et de diction. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Diction et prononciation. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de l'Art. — M. VULLIÉTY. — Deux heures par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — Le même. — Interprétation d'auteurs allemands. — Une heure par semaine.

Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique. — Le même. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. WIEDE, F., D^r ès sc. polit. — Une heure par semaine.

Economie politique pure. — M. WINIARSKI, D^r ès lettres. — Théorie mathématique de l'échange, de la production et de la capitalisation. — Une heure par semaine.

Les bases économiques de la science sociale. (Sociétés historiques). — Le même. — Une heure par semaine.

Conférence du Séminaire de français moderne. — M. ZBINDEN. — Phonétique et syntaxe. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Let-

tres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire :

1° Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.

2° Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

Le Séminaire est divisé en deux sections.

Section préparatoire.

Conférences de MM. BALLY, THUDICHUM, VULLIÉTY et ZBINDEN.

Section supérieure.

Conférences de MM. les professeurs BOUVIER, DUPROIX, RITTER, WUARIN et de M. BALLY, D^r phil. privat-docent.

(Voir pour ces conférences, les programmes détaillés ci-dessus.)

Les membres du Séminaire qui auront été régulièrement immatriculés pourront réclamer, à la fin de chaque semestre, un certificat signé du Doyen de la Faculté et de deux professeurs, membres de la Commission qui dirige le Séminaire.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université et des privat-docents, et auront lieu, en 1896 et 1897, du 15 juillet à la fin du mois d'août et du 1^{er} au 21 octobre. — Deux leçons par jour, cinq jours par semaine en été; deux leçons par jour, six jours par semaine en automne.

Faculté de Droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale du droit et Institutes du droit romain. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Introduction au Droit civil. — M. le professeur Louis BRIDEL. — Des lois en général. Droit des personnes et de famille : mariage, tutelle, filiation, succession (éléments); nationalité, actes de l'état civil, domicile, absence. — Cinq heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Introduction générale. Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur L. JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Droit romain. — M. le professeur P. MORIAUD. — Lecture et commentaire des Institutes de Gaius (obligations). — Une heure par semaine.

Histoire des institutions politiques de la Suisse. — M. Ch. Borgeand, D^r en droit. — Deux heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur F. GENTET. — 1. L'Etat, sa souveraineté; 2. La Constitution; 3. Le Gouvernement, la séparation des pouvoirs. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil français (Livre III). Contrats et obligations. Dispositions générales. Preuve des obligations. Engagements qui se forment sans convention. Vente. Echange. Louage. Prêt. Dépôt. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du Code fédéral des obligations. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur Alfred GAUTIER. — Histoire et théorie de la procédure civile; théorie des actions; organisation judiciaire et procédure. Droit comparé. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur REHFOUS. — Sources du droit commercial. Résumé historique. Les commerçants et les actes de commerce. Obligations spéciales des

commerçants. Tribunaux de commerce. Procédure. Registre du commerce. Les auxiliaires des commerçants. La Bourse et les opérations de Bourse. Agents de change. Courtiers. Lettres de change. Chèque. Titres au porteur. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur P. MORIAUD. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Droit fédéral. — M. Jules ROGUIN, professeur extraordinaire. — Organisation du Tribunal fédéral. Compétence en matière de droit public. Procédure, jurisprudence. Etude et commentaire des lois fédérales : sur la construction et l'exploitation des chemins de fer ; sur la nationalité suisse ; sur l'extradition internationale. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Philippe DUNANT, docteur en droit. — Marques de fabrique et de commerce. — Une heure par semaine.

M. COMBOTHECRA, docteur en droit. — Droit public : Responsabilité de l'état. — Une heure par semaine.

M. Gabriel ODIER, docteur en droit. — Droit international.

M. E. de GIRARD, docteur en droit. — Droit constitutionnel comparé. — Une heure par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire du Droit civil moderne. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Introduction au Droit civil. — M. le professeur Louis BRIDEL. — Des biens, de la propriété et des servitudes. Droit des obligations, partie générale. De la preuve. Prescription. Matières diverses. — Cinq heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Droit matrimonial et filiation, d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Institutes du droit romain. — M. le professeur P. MORIAUD. — Deux heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur F. GENTET. — Les rapports juridiques de l'Etat : 1. Les personnes, nationalité, personnes morales ; 2. Les biens, expropriation ; 3. Les obligations, responsabilité de l'Etat. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil (Livre III). Suite des contrats. Contrats aléatoires. Mandat. Cautionnement. Transaction. Nantissement. Privilèges et hypothèques. Prescriptions. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Suite et fin du cours d'hiver. Code des obligations. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur Alfred GAUTIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur REHFOUS. — Droit privé en matière d'assurances. Assurances vie, incendie, accidents. Législation sur la faillite. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur P. MORIAUD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit romain. — Le même professeur. Exégèse de fragments choisis des Pandectes. — Une heure par semaine.

Droit fédéral. — M. ROGUIN, professeur extraordinaire. — Suite et fin du cours d'hiver. Commentaire des lois fédérales sur la responsabilité civile en cas d'accidents et mort d'hommes. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. COMBOTHECRA, docteur en droit. — Droit romain : Procédure. — Une heure par semaine.

M. Gabriel ODIER, docteur en droit. — Questions de droit civil.

M. E. de GIRARD, docteur en droit. — Droit constitutionnel comparé. — Une heure par semaine.

M. F. WIEDE, D^r ès sc. polit. — Economie politique. — Une heure par semaine.

Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et Institutes du droit romain. — Histoire du droit moderne. — Introduction au droit civil et Code civil français, Livre I^{er} — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (Spécialement pour les étudiants suisses).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil : Livres II et III du Code civil français. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Pandectes. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Théologie

M. le professeur Aug. CHANTRE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise, du milieu du XVI^{me} à la fin du XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Droit ecclésiastique protestant, suisse et français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Esaïe. — Deux heures par semaine.

Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique des livres de Ruth et d'Esther. — Trois heures par semaine.

Conférence du Séminaire d'hébreu. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande. — Le même professeur. — Division supérieure : Luther, Tischreden. Ritschl, Unterricht in der christlichen Religion. — Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

Langue arabe. — Le même professeur. — Division supérieure : Syntaxe. Interprétation du Coran. — Une heure par semaine. — Division inférieure : Eléments de la grammaire. — Une heure par semaine. — Arabe vulgaire (dialecte algérien). — Une heure par semaine.

Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament. — M. le professeur Ernest MARTIN. — Deux heures par semaine.

Exégèse des Actes des Apôtres. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament. — Le même professeur. — Les épîtres aux Corinthiens. — Une heure par semaine.

Dogmatique systématique. — M. le professeur FROMMEL. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le professeur X. — L'Eglise, son organisation, sa discipline. Le culte et les sacrements. Le pasteur et le pastorat. Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — Evangile de Marc ; Epître de Jacques. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur H. RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise pendant le XIX^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONNET. — Esdras et Néhémie. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Histoire de la langue, du canon, du texte et des versions. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Interprétation philologique du Psautier. — Trois heures par semaine.

Conférences du séminaire d'hébreu. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Langue arabe. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Deux heures par semaine.

— Arabe vulgaire (dialecte algérien). — Une heure par semaine.

Introduction aux livres du Nouveau Testament. — M. le professeur ERNEST MARTIN. — Quatre heures par semaine.

Lecture cursive du Nouveau Testament. — Le même professeur. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Dogmatique systématique. — M. le professeur FROMMEL. — Suite et fin du cours d'hiver.

Théologie pratique. — M. le professeur X. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Interprétation philologique du Nouveau Testament. — M. NICOLE, prof. ord. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Chant religieux. — M. le pasteur RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.
Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Faculté de Médecine

M. le professeur A. VAUCHER, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale. Appareil de la locomotion (ostéologie, arthrologie, myologie). — Six heures par semaine.

Conférences pratiques d'anatomie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, de 10 à 11 heures.

Exercices pratiques de dissection. — Le même professeur. — Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de nutrition. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale. — Deux heures par semaine.

Conférences d'anatomie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques de dissection. — Le même professeur. — Tous les jours.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Stomatologie — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Clinique et policlinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies du sang et de la nutrition. — Maladies infectieuses. — Maladies du système nerveux — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales des os, des articulations, des muscles et tendons, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, des ganglions lymphatiques et des nerfs. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs de la nutrition et de la température animale. Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Hygiène. — M. le professeur VINCENT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur J. BRUN. — Drogues simples et leurs dérivés, leur valeur et leur emploi. Médicaments de la pharmacopée helvétique. Produits médico-chimiques et remèdes nouveaux. — Deux heures par semaine.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique. — Le même professeur.

Microscopie pharmaceutique. — Quatre heures par semaine. — Le même professeur.

Pharmacognosie et pharmacie. — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARÉ, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Pathologie externe avec exercices pratiques de diagnostic chirurgical. — M. le D^r KUMMER. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'ophtalmologie. — M. le D^r FRÉLICH. — Deux heures par semaine.

Anomalies de la vision et détermination des lunettes. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le D^r RUEL. — Deux heures par semaine.

Cours théorique et pratique de bactériologie. — M. le D^r H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Traitement des maladies des femmes par la méthode de Thüre Brandt. — M. le D^r BOURCART. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'obstétrique. — M. le D^r PATRU. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D^r BUSCARLET. — Deux heures par semaine.

Diagnostic et thérapeutique chirurgicaux. — Le même professeur. — Une heure par semaine. Mardi à trois heures.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Maladies de la nutrition. — M. le D^r KESEB. — Une heure par semaine.

Laryngologie et rhinologie : technique et diagnostic avec démonstrations pratiques. — M. le D^r E. GUDER. — Deux heures par semaine.

Hygiène et diététique de l'enfance. — M. le D^r AUDEOUD. — Une heure par semaine.

Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique. — M. le D^r WYSS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique d'urgence en cas d'accident et de maladie subite. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales. — M. le D^r BÉTRIX. — Une heure par semaine.

Massage chirurgical. — M. le D^r E. GÖTZ. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. — L'axe cérébro-spinal et le système nerveux périphérique. — Six heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation et de sécrétion. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Embryologie (1^{re} partie). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Stomatologie. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, y compris la bactériologie. — Le même professeur. — Tous les jours.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Métalloïdes et métaux. — Trois heures par semaine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver.

Microscopie, pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Clinique ophtalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophtalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Répertoire d'ophtalmologie. — M. le D^r FROELICH. — Une heure par semaine.

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

Traitement des maladies des femmes par la méthode de Thure Brandt. — M. le D^r BOURCART. — Une heure par semaine.

Cours pratique de chirurgie infantile. — M. le D^r BUSCARLET. — Deux heures par semaine.

Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie. — M. le D^r DUPRAZ. — Deux heures par semaine.

Cours ophtalmoscopique. — M. le D^r SULZER. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — 2 h. par semaine.

Pathologie cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

Pathologie externe, avec exercices pratiques de diagnostic chirurgical. — M. le D^r KUMMER. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours théorique et pratique de bactériologie. — M. le D^r CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de médecine interne. — M. le D^r RUEL. — Trois heures par semaine.

Maladies de la nutrition. — M. le D^r KESER. — Une heure par semaine.

Maladies des fosses nasales, du pharynx et du larynx. — M. le D^r E. GUDER. — Deux heures par semaine.

Cours d'otologie et de polyclinique otolaryngologique. — M. le D^r WYSS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique d'urgence en cas d'accident et de maladie subite. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique gynécologique en général. — Traitement des affections gynécologiques spéciales. — M. le D^r BÉTRIX. — Deux heures par semaine.

Massage chirurgical. — M. le D^r E. GÖTZ. — Deux heures par semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral¹.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES²

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

² Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse, en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES

PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physiologie expérimentale (première partie), 4 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physiologie expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*¹ de *Botanique*; de *Physique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1896-97.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,
Eugène RICHARD.

Genève, le 13 juin 1896.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'Etat

LE 9 MAI 1893

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de

nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie. Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine. Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. John Briquet.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} novembre 1892).

MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'Etat, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

SORET, Charles, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH, } pour prix dans la Faculté des
4. — DISDIER, } Lettres.
5. — AMIEL, }
6. — BELLOT, } pour prix dans la Faculté de
7. — DES ARTS, } Droit.
8. — E. AUBERT, }
9. — CHENEVIÈRE-MUNIER, pour prix dans la Faculté de Théologie.
10. — BIZOT, } pour prix dans
11. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
12. — GOMARIN, pour l'Université.
13. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.
14. — MULLER, pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE, pour l'Université.

PRIX UNIVERSITAIRES

A) Prix qui seront décernés en 1897.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1897, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1890).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1896.

FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en janvier 1897, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *la philosophie morale de Charles Secrétan*.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DISDIER

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

- 1° Les citoyens genevois âgés de moins de 30 ans;
- 2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1896.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

A partir de juillet 1891.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1897, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1894 et 1895.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1896.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1897, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1896.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX MUNIER

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier).

La Faculté décernera en janvier 1897 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Histoire des idées morales dans l'Ancien Testament.

Le prix ne peut être diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le *15 octobre 1896*.

PRIX CHENEVIÈRE-MUNIER

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier).

Prix de prédication.

La Faculté décernera en janvier 1897 un prix de deux cents francs à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*. — Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du jury.

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

1° *Etude sur la notion de φως dans saint Paul.*

2° *Etude historique sur les variations doctrinales de la papauté à travers les siècles.*

3° *Etude sur l'histoire et le rôle du cantique dans les Églises réformées de langue française.*

Les mémoires doivent être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1897. Le rapport sera fait au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1897, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat es sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2° Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1896.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

B) Prix qui seront décernés en 1898.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1898, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises au concours, toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1891).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1897.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

(Prix fondés par Henri Disdier),

Prix de Philosophie (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *une question de psychologie ou de logique*.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet tiré de *l'histoire politique de la Suisse*.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au recteur de l'Université avant le 15 juin 1897.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1898, un prix de littérature française de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1897.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1898, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux aspirants.

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1899, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de trente ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1898 (prix de littérature), et le 11 mai 1899 (prix de philosophie).

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés au doyen de la Faculté des Lettres, soit avant le 15 juin 1897 (prix de littérature), soit avant le 15 juin 1898 (prix de philosophie).

FACULTÉ DE DROIT

PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1898, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse, ou de droit international concernant directement la Suisse. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit de Genève avant le 1^{er} octobre 1897.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX CHENEVIÈRE

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier.)

La Faculté décernera en janvier 1898 un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quel est le rôle du subjectivisme dans la genèse de la foi chrétienne?

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé, il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir, les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le *15 octobre 1897*.

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de 1200 francs.

Question proposée :

La mission du pasteur dans les conditions actuelles, en pays de langue française.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de théologie avant le *31 mai 1898*. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

Prix décerné par l'Université de Genève.

PRIX THÉODORE CLAPARÈDE

L'Université décernera, en janvier 1898, un prix de *quatre cents francs*, au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits.

Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois;
- b) les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

Les mémoires devront être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1897.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1898, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1897.

PRIX BIZOT

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné au commencement de 1898, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des résultats de la sérothérapie dans les affections chirurgicales et obstétricales.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme¹;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus¹ à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1^{er} novembre 1897, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

Alfred MARTIN, recteur.

¹ A partir de 1894.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'AUTOMNE 1896

Judi 15 octobre et jours suivants.

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 1^{er} octobre.*

SESSION D'ÉTÉ 1897

Le 8 juillet et jours suivants.

N. B. — *Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau du Secrétaire-Caissier avant le 15 juin.*

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Audéoud, Henri, boulevard Helvétique, 21.
 Auriol, H., rue Senebier, 16.
 Balavoine, H., rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bally, Charles, rue du Mont-Blanc, 21.
 Bedot, Maurice, rue de l'École de Chimie, 4.
 Bétrix, A., rue du Rhône, 33.
 Binet, Paul, Corratierie, 16.
 Bourcart, M., Molard, 15.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, rue des Pâquis, 53.
 Briquet, John, la Clairière, Frontenex.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Cailler, C., rue de l'École de Chimie, 4.
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Chantre, A., square de Contamines, 2.
 Chodat, Robert, rue Ami-Lullin, 9.
 Combothecra, X.-S., place de la Synagogue, 2.
 Cordès, rue Bellot, 12.
 Courvoisier, H., avenue de Lancy, 12, Plainpalais.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 D'Espine, Ad., rue Beauregard, 6.
 Dunant, P.-L., rue Daniel Colladon, 3.
 Dunant, Emile, rue Daniel Colladon, 3.
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.
 Duparc, Louis, Carouge.
 Dupraz, A., rue de Rive, 25.

MM. Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
 Duvillard, J., Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias.
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.
 Fazy, Henri, boulevard Helvétique, 24.
 Fehr, H., rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.
 Froelich, Louis, Cours de Rive, 14.
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Galopin, Ch., rue de Hollande, 12.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, F., Molard, 4.
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11.
 Guder, E., quai des Eaux-Vives, 4.
 Guye, Ph.-A., rue de Candolle, 20.
 Haltenhoff, George, Molard, 8.
 Hinsberg, O., quai des Eaux-Vives, 2.
 Jaquemot, Louis, chemin des Grands-Philosophes, 15, Plainpalais.
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Kehrmann, F., boulevard des Philosophes, 8.
 Keser, place du Port, 1.
 Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.
 Ladame, P., Corratierie, 24.
 Ladé, J.-A., rue Caroline, 36, Carouge.
 Laskowski, S., La Joliette, 110, route de Carouge.
 Lyon, J., Grand-Bureau, 27.
 Martin, Alfred, Corratierie, 16.
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1, Eaux-Vives.
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.
 Mayor, J., rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, Carouge.
 Monnier, Denis, chemin des Grands-Philosophes, 2.
 Montet, E., villa des Grottes.
 Moriaud, Paul, chemin des Clos, 35, Pâquis.
 Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, rue Matrice, 2.
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
 Olivet, M., place Cornavin, 2.
 Oltramare, André, chemin Vignier, 12, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.
 Oltramare, H., D^r, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, chemin du Nant, 32, Servette.
 Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38.
 Patru, Ch., rue du Commerce, 9.
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.

MM. Prevost, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, quai Pierre-Fatio, 4.
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Aug., rue du Général-Dutour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Etienne, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Roguin, J., chemin Dumas, 8, Champel.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, H., Montbrillant, 23 bis.
 Sarasin, Ch., place de la Taconnerie.
 Saussure, de, Ferdinand, Malagny, par Versoix.
 Schiff, M., rue de Candolle, 20.
 Schneegans, A., 43, rue de Carouge, Plainpalais.
 Soret, Charles, rue Eynard, 8.
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel, Plainpalais.
 Sulzer, David-Emile, quai du Mont-Blanc, 7.
 Thomas, E., Corratierie, 26.
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève, Plainpalais.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vulliét, H., rue des Alpes, 5.
 Wertheimer, J., rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Wiede, F., rue de la Cloche, 6.
 Winiarski, Léon, Clos-Fleuri, Lausanne.
 Wisard, Albert, rue de Candolle.
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.
 Wyss, A., rond-point de Plainpalais, 5.
 Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5.
 Zahn, Fr.-G., chemin de la Roseraie, 42, Plainpalais.
 Zbinden, rue de Lausanne, 4.
 M^{lle} Welt, Ida, rue du Mont-Blanc, 14.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., rue Gutenberg, 24.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Barrilliet, Bâtiment de l'Université.